

COMMUNE  
de Beaussais-sur-Mer

PERMIS D'AMENAGER  
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 07/11/2024

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 18/11/2024

N° PA 022 209 24 C0002

Par :	Monsieur COLOMBEL Eric
Demeurant à :	19 Rue De La Cote d'Emeraude 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Sur un terrain sis à :	Le Bourg Chemin de la haute Mettrie à BEAUSSAIS-SUR-MER (TREGON)
Cadastré :	209 357 A 1265, 209 357 A 1266, 209 357 A 1267, 209 357 A 1268
Nature des Travaux :	Lotissement de 4 lots

### Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la demande de Permis d'Aménager présentée le 07/11/2024 par Monsieur COLOMBEL Eric , demeurant 19 Rue De La Cote d'Emeraude, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Lotissement de 4 lots,
- sur un terrain situé Le Bourg Chemin de la haute Mettrie à BEAUSSAIS-SUR-MER (TREGON)

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 441-1 et suivants, R.441-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifiée le 21 décembre 2020, modifié le 20 décembre 2021 et le 27 février 2023 ;

Vu le courrier en date du 25/11/2024 annulant la demande susvisée en cours d'instruction ;

### ARRETE

*Article 1* : La présente demande de permis d'Aménager est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 08/12/24  
Le Maire,

Le MAIRE  
Eugène CARO

Le Maire délégué  
Mikaël BONENFANT



